

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

**Fonction Publique**

SOUS-DOMAINE :

**Personnel  
contractuel**

OBJET :

**Recrutement de 2  
agents vacataires**

Le nombre de  
conseillers en service  
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du  
Comité en date du :

17 novembre 2021

Affichage en date du :

17 novembre 2021

Date du comité  
syndical :

24 novembre 2021

Délibération n°  
2021041

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 24 novembre 2021 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures.

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Halle aux Grains de Castelnaudary, 15 place de la République 11400 Castelnaudary.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

**Présents :**

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis, BRUNEL Christophe, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FRONT Gérard, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, LEMOINE Cédric, OURLIAC Christian, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PECH Bernard, PEYRAS Benjamin, PRADEL Christophe, VIDAL Pierre.

**Absents remplacés :**

MAERTEN Didier remplacé par KOPF Fabrice.

ROSALIE Eric remplacé par VELAND Raymond

**Absents excusés :**

ALRIC Didier, ASENSIO Brice, AVERSENG Jean-Luc, BOUSQUET Alain, BOUSQUET Sébastien, CAU Marie-Paule, CAZENAVE Serge, DEMANGEOT François, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Jocelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, OURLIAC Jean-François, PELISSIER Alain, POUSSIER Grégory, PUJOL Michel, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal, VIOLA André.

**Secrétaire de séance :**

FABRE Danielle

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la LOI n°2019-828 du 6 août 2019 - art. 17.

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Syndical que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Président informe que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé à l'assemblée de recruter deux vacataires travaillant actuellement à la communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois pour effectuer 4 heures mensuelles chacun et pour une durée de six mois.

Les bases de rémunérations de ces agents seront celles acquises à la Communauté des Communes.

**LE COMITE SYNDICAL  
Oùï l'exposé du Président  
Après en avoir délibéré**

**Voix pour : 24**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Fendeille, le 24 novembre 2021

*Le Président,*

**Philippe GREFFIER**

